

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-260 en date du 20 DECEMBRE 2017
Portant création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt décembre à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénérailles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/12/2017

	Nombre de conseillers en exercice : 61	
Présents : 44	Votants : 46	POUR : 48
Pouvoir : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 48	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, MARTIN, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SIDOUX, SAUVANET, GRANGE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à LE CORRE, GENDRAUD à VENTENAT.

Excusés : MM. SIMONET, BRUNET A, RICHIN, MICHON, PERRIER F, RAILLARD, LAVAUD, PLAS, D'HULSTER, WELZER, SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VERDIER.

Le Président indique que suite au retour à la semaine de 4 jours et aux modalités de mises en œuvre appliquées pour l'ensemble des agents concernés, il a été proposé à un agent en charge de l'entretien des locaux scolaires de l'école d'Auzances une diminution de son temps de travail de 22 h 30 à 20h15. Cet agent a souhaité signer un contrat à 18 h hebdomadaires afin de lui permettre d'exercer d'autres activités professionnelles.

Le Président précise que ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 28 novembre 2017.

Cette modification ne pourra être effective qu'à compter du 1^{er} mars 2018 au vu des délais de formalités administratives obligatoires.

Compte-tenu de ces éléments, le Président propose au Conseil Communautaire

- De supprimer 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet à 22 heures 30 hebdomadaires, à partir du 1er Mars 2018 ;
- De créer 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet à 18 heures hebdomadaires, à partir du 1er mars 2018 ;
- De charger Monsieur le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste à compter du 1^{er} Mars 2018 ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 27 décembre 2017

Pour copie conforme, le 27 décembre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171220-2017-260-DE
Date de télétransmission : 28/12/2017
Date de réception préfecture : 28/12/2017